

Nous avons souvent constaté que la valeur d'exemple de la destruction de tel seuil ou barrage, de la réduction de la consistance légale d'un droit d'eau pour le détournement d'eau d'irrigation, revêtait un poids particulier pour tenter de justifier les arasements suivants.

De plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer cette faiblesse argumentaire qui occulte le volet socio-économique du territoire.

Exemple sur la Sélune: dans un plateau de la balance, l'assurance de très grosses dépenses et la certitude d'un important manque à gagner.

Sur l'autre plateau, l'hypothétique enjeu de la restauration des habitats et frayères détruits par l'emprise des barrages.

Une équation fragile qui convainc de moins en moins d'élus.

Nous reproduisons ci-dessous un article de Ouest-France.



<http://www.ouest-france.fr/larasement-du-50/50-selon-guenhael-huet-3363869>

**Barrages du Sud-Manche. L'arasement ? Du 50/50 selon Guénhaël Huet**

Manche - 28 Avril 2015



Le

*député de la Manche Guénaél Huet souhaite continuer à défendre les barrages du Sud-Manche contre leurs arasements.*

Des experts du ministère de l'Écologie présentaient lundi aux élus une étude sur le devenir des barrages du Sud-Manche. Pour le député local, l'arasement perd du terrain.

**« Il y a quelques mois, l'arasement des barrages de Vezins et de La Roche-qui-boit avait toutes les vertus. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, il n'y a pas de solutions qui s'imposent »**, se félicite Guénaél Huet, le député de la Manche.

Au cours de la réunion à la préfecture de la Manche, les experts ont présenté les avantages et les inconvénients de l'arasement, mais également du maintien des deux édifices. L'étude qui a duré trois mois ne semble pas les départager selon l'élu local.

Pour continuer à défendre la cause des barrages, il rencontrera bientôt Ségolène Royal, la ministre de l'Écologie, et appelle **« tous les défenseurs des barrages à continuer de se mobiliser »**.

[Tweet](#)